

Informations aux personnes menacées d'expulsion en Allemagne:

Les informations suivantes sont données aux personnes qui ne peuvent pas ou qui ne veulent pas retourner dans leurs pays d'origine ou dans tout autre pays étranger.

Elles peuvent aider même déjà arrivé à l'aéroport. Les chances de dernières minutes pouvant empêcher ces expulsions à l'intérieur même des avions, ont été augmentées au cours de ces derniers mois, tant dans les vols réguliers que dans les compagnies de charters.

Nous vous donnons les conseils suivants:

Les officiers de force de la police allemande et de la protection des frontières se sont comportés généralement de façon dure et souvent brutale lors de l'exécution des expulsions. Si vous avez l'intention de résister à l'expulsion, vous ne devriez pas le faire en gaspillant votre énergie contre ces représentants des forces de l'ordre. La loi autorise la police à enchaîner les personnes et les transporter jusqu'à l'aéroport. Cette même loi autorise aussi la violence envers ces personnes. L'expérience a montré que les policiers et les BGS (Bundesgrenzschutz, la police des frontières) oppressent ces personnes et parfois même portent la main sur eux, les intimident avant l'arrivée dans l'avion.

Selon les traités internationaux, une fois dans l'avion, les agents de la police n'ont plus de droits spéciaux. Ils ne sont plus autorisé à utiliser la force. Attendez donc d'être dans l'avion pour utiliser votre énergie et empêcher votre expulsion. Essayez de parler au commandant de bord ou à un responsable de l'équipage, au besoin en l'exigeant à haute voix. Expliquez-leur que vous êtes dans l'avion contre votre volonté et que vous utiliserez les moyens afin d'éviter le voyage forcé.

Une expulsion non accompagnée

Si les officiers de la police BGS ne restent pas dans l'avion, il est très facile, lorsqu'ils sont partis, d'aller directement au commandant de bord et de lui parler. Expliquez-lui que vous ne voulez pas voyager et qu'il n'est pas obligé de décoller et d'exécuter le transport. Si le commandant de bord insiste toujours, menacez de déposer une plainte contre lui. Vous pouvez aussi lui expliquer que l'Union des commandants de bord recommande à ses pilotes de refuser les transports sous contrainte (voir encadré). Dîtes qu'en cas de nécessité, vous résisterez. Si le pilote ne réagit pas, vous pouvez informer les passagers à haute voix, et demander leur soutien. Vous pouvez leur faire savoir que ce transport contraint ne garantira pas la sécurité de l'avion, qu'ils peuvent refuser d'attacher leurs ceintures, rester debout, et défendre l'expulsé. il est possible qu'ainsi, le pilote cède.

La plupart des expulsions de l'Allemagne sont réalisées par avion, la moitié par la plus grande société aérienne allemande, la Lufthansa AG. La compagnie Lufthansa effectue des vols directs dans presque tous les pays et travaille jusqu'à aujourd'hui en très bonne entente avec les autorités allemandes. L'association de lutte contre le racisme „kein Mensch ist illegal“ a, au début de l'année 2000, lancé une campagne contre les expulsions: „deportation class stop!“, exigeant de la Lufthansa d'interrompre leurs expulsions.

Les membres de „kein Mensch ist illegal“ ont organisé de nombreuses actions dans tous les aéroports qui pratiquent les expulsions et contre la compagnie Lufthansa, pour mettre fin une fois pour toutes à ce genre de pratique. Suite à cela, la compagnie Lufthansa a ouvertement expliqué qu'il n'y aura plus d'expulsion par leurs avions, si les réfugiés font preuve d'une „résistance reconnaissable“. D'après notre expérience, nous pouvons dire que ceci a dans de nombreux cas été vérifié, un certain nombre d'expulsions ont été interrompues suite aux refus des pilotes d'expulser des personnes qui ont résisté.



Une expulsion accompagnée

Au cas où l'expulsé est accompagné par la police BGS, prétendant à la sécurité du voyage, vous devez tout de même essayer de joindre le commandant de bord. Si les agents de la police vous menotent ou vous retiennent, protestez à haute voix, dès que les premiers passagers montent dans l'avion. Essayez de joindre le commandant de bord et montrez-lui que vous vous défendez.

la situation juridique

Dès que les portes de l'avion sont fermées, selon le droit international, en cas d'expulsion, les agents de la police n'ont plus le droit d'exécuter des mesures de contraintes. Ils ne disposent d'aucun droit spécial dans l'air ou dans un aéroport d'un autre pays. L'administration allemande interdit aussi d'exécuter une expulsion avec violence au cours d'un arrêt ou d'un transit dans un autre pays. Si d'autres policiers par exemple de Hollande ou de Belgique arrivent, vous leur expliquerez, que vous ne voulez pas partir et que vous refusez de monter dans un autre avion. Si vous n'êtes pas accompagné, vous pouvez essayer de demander l'asile dans ce pays ou d'entrer dans ce pays si vous êtes autorisé à y entrer sans visa.

Que se passe t-il, si on réussit à empêcher ou à interrompre une expulsion?

Les autorités allemandes essaieront de mener à bien l'expulsion. Si vous étiez en prison dans un camp pour expulsés, on vous ramènera dans ce même camp. Si il n'y a eu aucune décision pour vous garder en prison, vous êtes reconduit dans votre foyer ou votre résidence.

Dans tous les cas il y a un peu de temps pour lutter avec les moyens juridiques et politiques contre l'expulsion. Si vous n'étiez pas dans un camp pour expulsés, il existe encore d'autres possibilités. Après l'échec d'une expulsion, demeure toujours le danger d'un mandat d'arrêt, ainsi, rester à la résidence peut ne pas être très sûr.

Afin de pouvoir garder des informations concrètes, nous sommes intéressés par vos témoignages sur les expulsions (qui, on l'espère, ont échoué). Pour nous joindre voici une adresse e-mail:

monitor@deportation-class.com

Contact:

La position de l'Union des pilotes:

Des experts en droit de l'union allemande de pilotes „Cockpit“ ont expliqué que l'expulsion d'une personne emmenée enchaînée dans un avion est inacceptable. Le Commandant de l'avion doit refuser une telle expulsion, parce que sinon, il peut être puni. Par voie de correspondance „Cockpit“ a donné l'instruction à ses membres de vérifier si dans l'avion personne n'est expulsé contre sa volonté. L'association internationale des pilotes considère aussi essentielle la notion de „voyage volontaire“ (willing to travel).



Issue de secours: Sans la pression grandissante, les bureaux allemands des étrangers ont demandé qu'il n'y ait plus d'expulsion en vol direct à destination du pays d'origine. Les expulsés doivent donc changer d'avion dans un autre pays. Dans ce cas, il est possible de descendre et de refuser de monter dans le prochain avion, et l'on peut essayer de faire une demande d'asile dans ce pays. Nous connaissons des exemples où la compagnie Hollandaise KLM a tenté d'expulser des Africains. Premièrement, les personnes ont été envoyées par avion à Amsterdam, où elles devaient être de nouveau expulsées. Dans beaucoup de cas elles ont refusé de monter dans l'avion suivant, et ont donc été renvoyées en Allemagne. Certaines personnes ont demandées l'asile et ont été autorisées à entrer en Hollande. Lors d'un voyage par transit, et lorsque le visa n'est pas nécessaire, si l'expulsé est non accompagné, il est souvent possible de trouver „une issue de secours“.